

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

**FIRST****1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

<b>Identité</b>	<b>FIRST</b>
<b>Usage</b>	Code GIFAP : EC
<b>Fournisseur</b>	Herbicide céréales et ray-grass PHILAGRO France Parc d'Affaires de Crécy 2, rue Claude Chappe 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58 fds@philagro.fr
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	0800 21 01 55
<b>Organisme consultatif officiel</b>	ORFILA Tel. 01.45.42.59.59

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux et les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Toxique - Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Ce produit doit être considéré comme une préparation selon les directives CE.

**Information sur les composants dangereux :**

**Description chimique** diflufénicanil 40 g/l, bromoxynil 125 g/l, ioxynil 75 g/l, Concentré émulsionnable  
**Composition/Renseignements sur les ingrédients**

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique	Phrase(s) de risque
1	3,6	83164-33-4	Diflufénicanil : N-(2,4-Difluorophenyl)-2-[3-(trifluorométhyl)phénoxy]-nicotinamide	R52/53
2	11,3	1689-99-2	Bromoxynil octanoate : 3,5-Dibromo-4-hydroxybenzonnitrile	R22 R23 R43 R63 R50/53
3	6,8	3861-47-0	Ioxynil octanoate : -hydroxy-3,5-diiodbenzonnitrile	R25 R36 R43 R63 R50/53
4	de 2 à 4	68953-96-8	Dodécylbenzène sulfonate de calcium	R10 R37/38 R41 R67 R51/53
5	de 2 à 4	9038-95-3	Alcool alkoéthoxylé	R22
6	de 30 à 60	872-50-4	N-méthyl-2-pyrrolidone	R36/37/38 R61
7	de 15 à 40	64742-94-5	Coupe pétrolière aromatique	R65 R66 R67 R51/53
Numéro	N° CE	N° Annexe-1	Symbole(s)	Phrase(s) de risque
1				R52/53
2	608-006-00-0		T, N	R22 R23 R43 R63 R50/53
3	216-881-1		T, N	R25 R36 R43 R63 R50/53
4			Xi, N	R10 R37/38 R41 R67 R51/53
5			Xn	R22
6			T	R36/37/38 R61
7			Xn, N	R65 R66 R67 R51/53

**4. PREMIERS SECOURS****Premiers secours****Généralités**

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Inhalation**

Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Peau**

Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.

**Yeux**

Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.

**Ingestion**

Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Avis aux médecins**

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique. Si un lavage gastrique doit être effectué, le faire en assurant si possible la protection des voies respiratoires.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

**FIRST**

---

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

---

<b>Moyens d'extinction</b>	Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, brouillard d'eau.
<b>Moyen d'extinction inapproprié</b>	Jet d'eau.
<b>Produit de décomposition/combustion dangereux</b>	La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes : oxydes de carbone et d'azote, acide fluorhydrique, bromhydrique et iodhydrique.
<b>Equipement de protection</b>	Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.
<b>Informations supplémentaires</b>	Si de l'eau est utilisée, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

---

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

---

<b>Précautions individuelles</b>	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Pour une protection appropriée, voir section 8.
<b>Précautions pour l'environnement</b>	Ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Absorber immédiatement tout déversement avec un produit adapté tel que sciure de bois, argile absorbante, sable ou terre. Recueillir l'épandage dans un emballage étanche. Nettoyer les surfaces contaminées avec de l'eau et du savon. Ne pas rejeter les eaux de nettoyage dans l'environnement. Eliminer en tant que déchets suivant les réglementations locales (voir section 13).

---

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

---

<b>Manipulation</b>	Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.
<b>Conditions de stockage</b>	Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

---

**8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

<b>Mesures d'ordre technique</b>	Capter les vapeurs à leur point d'émission. Assurer une ventilation adéquate. Aux champs, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation. Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.
<b>Limites d'exposition</b>	
<b>Protection personnelle</b>	
<b>Respiratoire</b>	Porter un masque avec cartouche.
<b>Main</b>	Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et de longueur minimale de 30 ou 35 cm.
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité.
<b>Peau et corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Autres informations</b>	Laver les vêtements avant de les réutiliser.

---

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

---

<b>Aspect</b>	Liquide limpide
<b>Couleur</b>	Brun rouge
<b>Odeur</b>	Odeur de solvant aromatique
<b>Point d'éclair</b>	80°C
<b>Auto-inflammabilité</b>	310°C
<b>Densité relative</b>	1,11 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Emulsionnable dans l'eau
<b>pH</b>	4,3 à 4,4 (solution à 1% dans l'eau)

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

**FIRST****10. STABILITE ET REACTIVITE**

<b>Stabilité</b>	Stable dans les conditions de stockage et de manutention recommandées (voir la rubrique 7).
<b>Conditions à éviter</b>	Aucune connue.
<b>Matériaux à éviter</b>	Aucun connu
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes (oxydes de carbone et d'azote, acide fluorhydrique, bromhydrique et iodhydrique).

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

<b>Nom</b>	<b>FIRST</b>
<b>Toxicité aiguë</b>	
<b>DL50 Voie orale</b>	Rat : 611 mg/kg
<b>DL50 Voie dermique</b>	Rat : > 2009 mg/kg
<b>Irritation</b>	
<b>Peau</b>	Lapin : non irritant
<b>Yeux</b>	Lapin : irritant
<b>Autres informations toxicologiques</b>	<b>Bromoxynil octanoate</b> : Non cancérogène, non mutagène, toxique pour la reproduction de catégorie 3 (Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant).  <b>Ioxynil octanoate</b> : Non cancérogène, non mutagène, toxique pour la reproduction de catégorie 3 (Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant).  <b>Diflufénicanil</b> : Non cancérogène, non mutagène, non toxique pour la reproduction.

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous :

<b>Nom</b>	<b>diflufénicanil (substance active)</b>
<b>Ecotoxicité</b>	
<b>Oiseaux</b>	Toxicité aiguë DL50 (Colin de virginie) : > 2150 mg/kg/jour
<b>Poisson</b>	Toxicité aiguë, 96h-CL50 ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) : 56-100 mg/l
<b>Daphnies</b>	Toxicité aiguë, 48h-CE50 ( <i>Daphnia magna</i> ) : > 0,24 mg/l
<b>Algues</b>	Toxicité aiguë, 72h-CE50 ( <i>Scenedesmus subspicatus</i> ) : 0,00244 mg/l
<b>Devenir dans l'environnement</b>	
<b>Nom</b>	<b>bromoxynil octanoate(substance active)</b>
<b>Ecotoxicité</b>	
<b>Oiseaux</b>	Toxicité aiguë DL50 (Colin de virginie) : 170 mg/kg/jour
<b>Poisson</b>	Toxicité aiguë, 96h-CL50 ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) : 0,041 mg/l
<b>Daphnies</b>	Toxicité aiguë, 48h-CE50 ( <i>Daphnia magna</i> ) : 0,046 mg/l
<b>Algues</b>	Toxicité aiguë, 72h-CE50 ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ) : 0,22 mg/l
<b>Nom</b>	<b>ioxynil octanoate (substance active)</b>
<b>Ecotoxicité</b>	
<b>Oiseaux</b>	Toxicité aiguë DL50 (Colin de virginie) : 677 mg/kg/jour
<b>Poisson</b>	Toxicité aiguë, 96h-CL50 ( <i>Lepomis machrochirus</i> ) : 0,024 mg/l
<b>Daphnies</b>	Toxicité aiguë, 48h-CE50 ( <i>Daphnia magna</i> ) : 0,011 mg/l
<b>Algues</b>	Toxicité aiguë, 72h-CE50 ( <i>Navicula pelliculosa</i> ) : 0,24 mg/l

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

**FIRST****13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

<b>Emballages</b>	Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés. Les rendre inutilisables et se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur pour l'élimination (législation locale, régionale ou nationale).
<b>Produit et emballage contaminés</b>	Faire incinérer dans un centre spécialisé agréé les reliquats de produit et les emballages souillés.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT***Transport terrestre (ADR/RID)*

<b>Classe</b>	9	<b>Etiquette</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III	<b>N° ONU</b>	3082
<b>Libellé transport</b> : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (diflufénicanil, ioxynil, bromoxynil)			

*Transport maritime (IMO/IMDG)*

<b>Classe</b>	9	<b>Etiquette</b>	9 + polluant marin
<b>Groupe d'emballage</b>	III	<b>N° ONU</b>	3082
<b>Polluant marin</b>	oui		
<b>Libellé transport</b> : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (diflufénicanil, ioxynil, bromoxynil)			

*Transport aérien (ICAO-TI/IATA/DGR)*

<b>Classe</b>	9	<b>Etiquette</b>	9 Miscellaneous
<b>Groupe d'Emballage</b>	III	<b>N° ONU</b>	3082
<b>Libellé transport</b> : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (diflufenican, ioxynil, bromoxynil)			

**15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION****Classement basé sur Symbole(s)**

Tests et Calculs

**Phrase(s) de Risques**

Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R36 : Irritant pour les yeux.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Phrase(s) de Sécurité**

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de donnée de sécurité.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement 1907/2006/CE

### FIRST

Classement selon la dir. 99/45 et le règlement 790/2009 (application à compter du 01/12/10)

**Symbole(s)**



**Phrase(s) de Risques**

Toxique

N Dangereux pour l'environnement

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R36/37 : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Phrase(s) de Sécurité**

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

S60 : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de donnée de sécurité.

**Installations classées**

Rubrique 1172/1432c

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

---

Libellé des autres phrases de risques apparaissant en section 3 :

R10 : Inflammable.

R23 : Toxique par inhalation

R25 : Toxique en cas d'ingestion

R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

« Délai de réentrée dans la culture pour les travailleurs : 48 heures après le traitement. Port de gants obligatoire pour les applicateurs pendant toutes les opérations de traitement. »

**Sections modifiées lors de la mise à jour**

---

CE DOCUMENT S'APPLIQUE EN L'ETAT, CONFORME AUX SPECIFICATIONS ET SE LIMITE A L'USAGE MENTIONNE.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.

---